



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2020-291

PUBLIÉ LE 4 SEPTEMBRE 2020

# Sommaire

## **Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris**

75-2020-09-04-001 - Arrêté portant délégation de signature - Pôle Pilotage et Ressources -  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE-DE-FRANCE ET DE  
PARIS (5 pages)

Page 3

75-2020-09-04-002 - Arrêté portant délégation de signature en matière d'ordonnancement  
secondaire - Pôle Pilotage et Ressources - DIRECTION REGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES D'ILE-DE-FRANCE ET DE PARIS (3 pages)

Page 9

## **Pôle Supérieur d'Enseignement Artistique Paris Boulogne-Billancourt**

75-2020-08-31-011 - arrêté 2020-220 - Délégation de signature André Mondy à  
Anne-Marie Le Guével (1 page)

Page 13

75-2020-09-01-063 - arrêté 2020-221 - Délégation de signature d'Anne-Marie Le Guével à  
Emmanuelle Desouches (1 page)

Page 15

75-2020-09-01-064 - arrêté 2020-222 Délégation de signature d'Anne-Marie Le Guével à  
Emmanuelle Desouches (1 page)

Page 17

75-2020-09-01-065 - arrêté 2020-223 Délégation de signature d'Anne-Marie Le Guével à  
Serge Tranvouez (1 page)

Page 19

75-2020-09-01-066 - arrêté 2020-224 Délégation de signature d'Anne-Marie Le Guével à  
Serge Tranvouez (1 page)

Page 21

## **Préfecture de Police**

75-2020-09-04-005 - Arrêté n° 2020-00692 accordant délégation de la signature  
préfectorale au sein de la direction des transports et de la protection du public et des  
services qui lui sont rattachés. (8 pages)

Page 23

75-2020-09-04-006 - Arrêté n°2020-00693 accordant délégation de signature au directeur  
départemental de la protection des populations de Paris. (2 pages)

Page 32

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2020-09-04-001

Arrêté portant délégation de signature - Pôle Pilotage et  
Ressources - DIRECTION REGIONALE DES  
FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DE PARIS



**MINISTÈRE  
DE L'ACTION  
ET DES COMPTES  
PUBLICS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DE PARIS  
94 rue Réaumur  
75104 PARIS CEDEX 02

**ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE**

L'Administrateur général des Finances publiques  
Directeur régional des Finances publiques  
d'Île-de-France et de Paris

- Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;
- Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;
- Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de M. Pierre-Louis MARIEL, Administrateur général des Finances publiques, en qualité de directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 13 septembre 2017 fixant au 9 octobre 2017 la date d'installation de M. Pierre-Louis MARIEL dans les fonctions de directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

ARRETE

## POLE PILOTAGE ET RESSOURCES

### DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

Mme Catherine MANGAS, Administratrice des Finances publiques, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Pilotage et Ressources
Mme Anne TALON, Administratrice des Finances publiques, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Pilotage et Ressources
Mme Fabienne ROMBAUT, Administratrice des Finances publiques, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Pilotage et Ressources
Mme Claire MOURET, Administratrice des Finances publiques adjoint, responsable de la division Formation professionnelle, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division, et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Gestion des ressources humaines et de la Formation professionnelle.
M. Ali AKKOUICHE, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division Gestion des carrières, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division, et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Gestion des ressources humaines et de la Formation professionnelle.
M. Jean-François PLOUGONVEN, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division Vie de l'agent et conditions de vie au travail, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division, et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Gestion des ressources humaines et de la Formation professionnelle.
M. André SAINTVOIRIN, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division Immobilier, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division, et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Budget Immobilier Logistique.
Mme Agnès BOUTRY, Administratrice des Finances publiques adjoint, responsable de la division Pilotage, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division, et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Stratégie.

Mme Floriane DUCROZ, Administratrice des Finances publiques adjoint, responsable de la division Contrôle de gestion, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division, et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Stratégie.

Mme Valérie BERREBI, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable de la Division Immobilier, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division, et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Budget Immobilier Logistique.

Mme Emmanuelle CREUZET, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division Budget, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division, et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Budget Immobilier Logistique.

Mme Jocelyne BASS, Inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la division Logistique, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division, et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Budget Immobilier Logistique.

## DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Nom – Prénom – Grade – Fonction	Pouvoir
<b>DIVISION VIE DE L'AGENT ET CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL</b>	
Mme Myriam BOECHAT Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Adjointe au responsable de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Laurence GROLLET Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Émilie MALPHETTES Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
M. David LETERRIER Inspecteur des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Béatrice DALLOT Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Annie LE MAREC Inspectrice des Finances publiques Assistante de prévention	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service

M. Serge DEMKOFF Inspecteur des Finances publiques Correspondant Handicap	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
---	---

#### DIVISION GESTION DES CARRIERES

M. Philippe MARIN Inspecteur principal des Finances publiques Adjoint au responsable de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
M. Christian FREYERMUTH Inspecteur des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Karine LIGNAC Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Julia MAIZOUE Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service

#### DIVISION FORMATION PROFESSIONNELLE

M. Alain ROUYER Inspecteur principal des Finances publiques Adjoint au responsable de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
--	---

#### DIVISION BUDGET

Mme Alice AUBRY Inspecteur des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
--	---

#### DIVISION IMMOBILIER

Mme Stéphanie DEMERVILLE Inspectrice divisionnaire des Finances publiques – Adjointe au responsable de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
---	---

#### DIVISION LOGISTIQUE

Mme Sylvie BELLIER Inspectrice principale des Finances publiques Adjointe au responsable de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
--	---

Mme Pascale DESCHEMAEKER Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Adjointe au responsable de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
---	---

**DIVISION PILOTAGE**

M. Bertrand GAUSSEM Inspecteur divisionnaire des Finances publiques de classe normale Adjoint au responsable de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
--	---

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France et du département de Paris.

Paris, le 04 septembre 2020

Signé

Pierre-Louis MARIEL

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2020-09-04-002

Arrêté portant délégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire - Pôle Pilotage et Ressources  
- DIRECTION REGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DE PARIS

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DE PARIS  
94 rue Réaumur  
75104 PARIS CEDEX 02

### ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE

-----

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 22 juillet 2020, portant nomination de M. Marc GUILLAUME, Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris ;

Vu la notification du 1er septembre 2010 portant nomination de M. Dominique PROCACCI, administrateur général des Finances publiques, et l'affectant à la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2020-09-02-002 du 02 septembre 2020 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de M. Dominique PROCACCI, administrateur général des Finances publiques, directeur du pôle Pilotage et Ressources à la direction régionale des Finances publiques de la région d'Île-de-France et de Paris ;

ARRETE

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique PROCACCI, la délégation qui lui est conférée par arrêté du Préfet de la région d'Île-de-France en date du 02 septembre 2020 sera exercée par :

- Mme Catherine MANGAS, administratrice des Finances publiques, adjointe au directeur du pôle Pilotage et Ressources à la direction régionale des Finances publiques de la région d'Île-de-France et de Paris, et responsable du Département Budget – Immobilier et Logistique, à l'effet de signer tous actes et pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant du département Budget-Immobilier-Logistique et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes sur les crédits des programmes n°156, n°218, n°318, n°723, n°724, n°741 et n°743 ; procéder à cet ordonnancement et le signer.
- Mme Fabienne ROMBAUT, administratrice des Finances publiques, adjointe au directeur du pôle Pilotage et Ressources à la direction régionale des Finances publiques de la région d'Île-de-France et de Paris, et responsable du département des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes et pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant des ressources humaines et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes sur les crédits des programmes n°156, n°218 et n°318 ; procéder à cet ordonnancement et le signer.
- Mme Anne TALON, administratrice des Finances publiques, adjointe au directeur du pôle Pilotage et Ressources à la direction régionale des Finances publiques de la région d'Île-de-France et de Paris, et responsable du département stratégie et conduite du changement, à l'effet de signer tous actes et pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant des ressources humaines et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes sur les crédits des programmes n°156, n°218 et n°318 ; procéder à cet ordonnancement et le signer.
- M. Jean-François PLOUGONVEN, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la Division Vie de l'agent et conditions de vie au travail, à l'effet de signer tous actes et pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant des ressources humaines et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant aux compétences et attributions relevant des ressources humaines, procéder à cet ordonnancement et le signer.
- M. Ali AKKOUCHE, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la Division Gestion des carrières, à l'effet de signer tous actes et pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant des ressources humaines et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant aux compétences et attributions relevant des ressources humaines, procéder à cet ordonnancement et le signer.
- M. André SAINTVOIRIN, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la Division Immobilier, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la division immobilier et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.
- Mme Emmanuelle CREUZET, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la Division Budget, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de procéder à l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant aux compétences et attributions relevant du département Budget-Immobilier-Logistique ; signer cet ordonnancement.
- Mme Jocelyne BASS, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la Division Logistique, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la division Logistique et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.
- Mme Stéphanie DEMERVILLE, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable de la Division Immobilier, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la division immobilier et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.

- Mme Valérie BERREBI, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable de la Division Immobilier, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la division immobilier et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.
- Mme Sylvie BELLIER, inspectrice principale des Finances publiques, adjointe au responsable de la Division Logistique, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la division Logistique et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.
- Mme Pascale DESCHEMAEKER, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable de la Division Logistique, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la division Logistique et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.

Mme Catherine MANGAS, administratrice des Finances publiques, adjointe au directeur du pôle Pilotage et Ressources à la direction régionale des Finances publiques de la région d'Île-de-France et de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 04 septembre 2020

L'administrateur général des Finances publiques,  
Directeur du Pôle Pilotage et Ressources

Signé

Dominique PROCACCI

Pôle Supérieur d'Enseignement Artistique Paris  
Boulogne-Billancourt

75-2020-08-31-011

arrêté 2020-220 - Délégation de signature André Mondy à  
Anne-Marie Le Guével

## Arrêté n°2020-220 Portant délégation de signature

Vu l'arrêté n°2009-1740 du 21 décembre 2009 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt » modifié par l'arrêté n°2015-158 du 29 décembre 2015 ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt en date du 5 octobre 2010 et notamment son article 12 ;

Vu l'arrêté n° 2020-208 du Président de l'EPCC PSPBB en date du 8 juillet 2020 portant nomination de Madame Anne-Marie Le Guével en tant que Directrice par intérim de l'EPCC Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris - Boulogne-Billancourt (PSPBB) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 ;

Le Président de l'établissement public de coopération culturelle Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne-Billancourt

DECIDE

Article 1<sup>er</sup> – De donner délégation de signature à Anne-Marie Le Guével, Directrice par intérim du PSPBB, dans tous les domaines relevant de sa compétence, conformément aux statuts de l'établissement public et notamment l'article 12.

Article 2 – Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage au siège de l'établissement et par publication au Recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Article 3 – Le présent arrêté prend effet à compter de sa publicité.

A Paris, le 31 août 2020



André Mondy  
Président



Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne Billancourt – PSPBB  
14, rue de Madrid 75008 PARIS – France - +33(0)1 40 55 16 64  
[contact@pspbb.fr](mailto:contact@pspbb.fr) - [www.pspbb.fr](http://www.pspbb.fr)  
Siret 20003918800012 – APE 8412Z

Pôle Supérieur d'Enseignement Artistique Paris  
Boulogne-Billancourt

75-2020-09-01-063

arrêté 2020-221 - Délégation de signature d'Anne-Marie  
Le Guével à Emmanuelle Desouches

## Arrêté n°2020-221 Portant délégation de signature

Vu l'arrêté n°2009-1740 du 21 décembre 2009 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt » modifié par l'arrêté n°2015-158 du 29 décembre 2015 ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt en date du 5 octobre 2010 et notamment son article 13.3° stipulant que le Directeur, pour l'exercice de ses attributions, peut déléguer sa signature à un ou plusieurs chefs de service placés sous son autorité ;

Vu la lettre de mission de la directrice du cabinet du ministère de la culture adressée à Madame Anne-Marie Le Guével en date du 2 juillet 2020 la désignant directrice par intérim de l'EPCC Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris - Boulogne-Billancourt (PSPBB) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 ;

Vu l'arrêté n° 2020-208 du Président de l'EPCC PSPBB en date du 8 juillet 2020 portant nomination de Madame Anne-Marie Le Guével en tant que Directrice par intérim de l'EPCC Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris - Boulogne-Billancourt (PSPBB) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 ;

La Directrice par intérim de l'établissement public de coopération culturelle Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne-Billancourt

### DECIDE

Article 1<sup>er</sup> – Madame Emmanuelle DESOUCHES, Secrétaire générale du PSPBB, reçoit délégation de signature permanente à l'effet de signer au nom de la Directrice par intérim de l'établissement public PSPBB, tous actes et décisions, contrats et marchés relevant des attributions du Directeur au titre de l'article 13 des statuts de l'établissement public.

Article 2 – Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage au siège de l'établissement et par publication au Recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Article 3 – Le présent arrêté prend effet à compter de sa publicité.

A Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2020



Anne-Marie Le Guével  
Directrice par intérim



Pôle Supérieur d'Enseignement Artistique Paris  
Boulogne-Billancourt

75-2020-09-01-064

arrêté 2020-222 Délégation de signature d'Anne-Marie Le  
Guével à Emmanuelle Desouches

## Arrêté n°2020-222 Portant délégation de signature

Vu l'arrêté n°2009-1740 du 21 décembre 2009 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt » modifié par l'arrêté n°2015-158 du 29 décembre 2015 ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt en date du 5 octobre 2010 et notamment son article 13.3° stipulant que le Directeur, pour l'exercice de ses attributions, peut déléguer sa signature à un ou plusieurs chefs de service placés sous son autorité ;

Vu la lettre de mission de la directrice du cabinet du ministère de la culture adressée à Madame Anne-Marie Le Guével en date du 2 juillet 2020 la désignant directrice par intérim de l'EPCC Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris - Boulogne-Billancourt (PSPBB) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 ;

Vu l'arrêté n° 2020-208 du Président de l'EPCC PSPBB en date du 8 juillet 2020 portant nomination de Madame Anne-Marie Le Guével en tant que Directrice par intérim de l'EPCC Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris - Boulogne-Billancourt (PSPBB) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 ;

Vu l'arrêté n°2018-32 du 16 février 2018 portant décision de mise en place de la carte achat public au Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne-Billancourt,

La Directrice par intérim de l'établissement public de coopération culturelle Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne-Billancourt

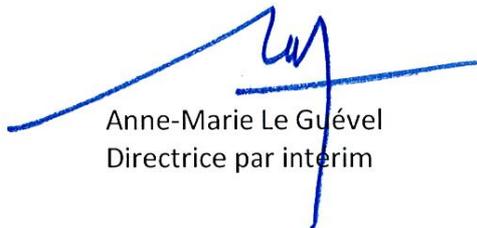
DECIDE

Article 1<sup>er</sup> – Madame Emmanuelle DESOUCHES, Secrétaire générale du PSPBB, reçoit délégation de signature en tant que porteur désigné pour l'utilisation de la carte d'achat mise en place par l'établissement public PSPBB dans le cadre de ses dépenses courantes. Cette délégation de signature porte sur la commande et le paiement de prestations de service et de fournitures d'un montant unitaire n'excédant pas 10 000 euros hors taxes.

Article 2 – Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage au siège de l'établissement et par publication au Recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Article 3 – Le présent arrêté prend effet à compter de sa publicité.

A Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2020



Anne-Marie Le Guével  
Directrice par interim



Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne Billancourt – PSPBB  
14, rue de Madrid 75008 PARIS – France - +33(0)1 44 90 78 08  
[contact@pspbbs.fr](mailto:contact@pspbbs.fr) - [www.pspbbs.fr](http://www.pspbbs.fr)  
Siret 20003918800012 – APE 8412Z

Pôle Supérieur d'Enseignement Artistique Paris  
Boulogne-Billancourt

75-2020-09-01-065

arrêté 2020-223 Délégation de signature d'Anne-Marie Le  
Guével à Serge Tranvouez

## Arrêté n°2020-223 Portant délégation de signature

Vu l'arrêté n°2009-1740 du 21 décembre 2009 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt » modifié par l'arrêté n°2015-158 du 29 décembre 2015 ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt en date du 5 octobre 2010 et notamment son article 13.3° stipulant que le Directeur, pour l'exercice de ses attributions, peut déléguer sa signature à un ou plusieurs chefs de service placés sous son autorité ;

Vu la lettre de mission de la directrice du cabinet du ministère de la culture adressée à Madame Anne-Marie Le Guével en date du 2 juillet 2020 la désignant directrice par intérim de l'EPCC Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris - Boulogne-Billancourt (PSPBB) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 ;

Vu l'arrêté n° 2020-208 du Président de l'EPCC PSPBB en date du 8 juillet 2020 portant nomination de Madame Anne-Marie Le Guével en tant que Directrice par intérim de l'EPCC Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris - Boulogne-Billancourt (PSPBB) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 ;

Vu l'arrêté n°2018-32 du 16 février 2018 portant décision de mise en place de la carte achat public au Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne-Billancourt,

La Directrice par intérim de l'établissement public de coopération culturelle Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne-Billancourt

### DECIDE

Article 1<sup>er</sup> – Monsieur Serge Tranvouez, Directeur du département Théâtre du PSPBB (ESAD), reçoit délégation de signature en tant que porteur désigné pour l'utilisation de la carte d'achat mise en place par l'établissement public PSPBB dans le cadre de ses dépenses courantes. Cette délégation de signature porte sur la commande et le paiement de prestations de service et de fournitures d'un montant unitaire n'excédant pas 450 euros hors taxes.

Article 2 – Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage au siège de l'établissement et par publication au Recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Article 3 – Le présent arrêté prend effet à compter de sa publicité.

A Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2020



Anne-Marie Le Guével  
Directrice par intérim



Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne Billancourt – PSPBB  
14, rue de Madrid 75008 PARIS – France - +33(0)1 44 90 78 08  
[contact@pspbbs.fr](mailto:contact@pspbbs.fr) - [www.pspbbs.fr](http://www.pspbbs.fr)  
Siret 20003918800012 – APE 8412Z

Pôle Supérieur d'Enseignement Artistique Paris  
Boulogne-Billancourt

75-2020-09-01-066

arrêté 2020-224 Délégation de signature d'Anne-Marie Le  
Guével à Serge Tranvouez

**Arrêté n°2020-224**  
**Portant délégation de signature**

Vu l'arrêté n°2009-1740 du 21 décembre 2009 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt » modifié par l'arrêté n°2015-158 du 29 décembre 2015 ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne Billancourt en date du 5 octobre 2010 et notamment son article 13.3° stipulant que le Directeur, pour l'exercice de ses attributions, peut déléguer sa signature à un ou plusieurs chefs de service placés sous son autorité ;

Vu la lettre de mission de la directrice du cabinet du ministère de la culture adressée à Madame Anne-Marie Le Guével en date du 2 juillet 2020 la désignant directrice par intérim de l'EPCC Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris - Boulogne-Billancourt (PSPBB) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 ;

Vu l'arrêté n° 2020-208 du Président de l'EPCC PSPBB en date du 8 juillet 2020 portant nomination de Madame Anne-Marie Le Guével en tant que Directrice par intérim de l'EPCC Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris - Boulogne-Billancourt (PSPBB) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 ;

Vu l'arrêté du 23 octobre 2015 relatif au diplôme d'Etat de professeur de théâtre ;

La Directrice par intérim de l'établissement public de coopération culturelle Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne-Billancourt

DECIDE

Article 1<sup>er</sup> – Monsieur Serge Tranvouez, Directeur du département Théâtre du PSPBB (ESAD), reçoit délégation de signature pour :

- établir la liste des candidats admis à entrer en formation initiale ou en formation continue au DE Théâtre,
- fixer la durée et l'organisation de la formation au DE Théâtre pour chaque candidat,
- établir la liste des candidats admis à se présenter à l'examen sur épreuves du DE Théâtre,
- arrêter la liste des candidats reçus au vu des résultats des évaluations de la formation et de l'examen sur épreuves.

Article 2 – Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage au siège de l'établissement et par publication au Recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Article 3 – Le présent arrêté prend effet à compter de sa publicité.

A Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2020



Anne-Marie Le Guével  
Directrice par intérim



Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne Billancourt – PSPBB  
14, rue de Madrid 75008 PARIS – France - +33(0)1 44 90 78 08  
[contact@pspbb.fr](mailto:contact@pspbb.fr) - [www.pspbb.fr](http://www.pspbb.fr)  
Siret 20003918800012 – APE 8412Z

# Préfecture de Police

75-2020-09-04-005

Arrêté n° 2020-00692 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction des transports et de la protection du public et des services qui lui sont rattachés.



## CABINET DU PREFET

**arrêté n° 2020-00692**  
accordant délégation de la signature préfectorale  
au sein de la direction des transports et de la protection du public  
et des services qui lui sont rattachés

**Le préfet de police,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la consommation ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le code des communes, notamment son article L. 444-3 ;

Vu la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 77 ;

Vu le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France, notamment son article 24 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-00641 du 7 août 2009 modifié relatif à l'organisation de la préfecture de police ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-00458 du 5 juillet 2010 relatif aux missions et à l'organisation de la direction départementale interministérielle de la protection des populations de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-00197 du 1<sup>er</sup> mars 2019 relatif aux missions et à l'organisation de la direction des transports et de la protection du public ;

Vu le décret du 20 mars 2019 par lequel M. Didier LALLEMENT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde (hors classe), est nommé préfet de police (hors classe) ;

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
*Liberté Égalité Fraternité*

Vu le décret du 15 mai 2020 par lequel M. Serge BOULANGER, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique (classe fonctionnelle I), est nommé directeur des transports et de la protection du public à la préfecture de police ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet,

## **arrête**

### **TITRE I**

#### **Délégation de signature relative aux matières relevant de la direction des transports et de la protection du public**

#### **Article 1**

Délégation permanente est donnée à M. Serge BOULANGER, administrateur civil hors classe, directeur des transports et de la protection du public, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du préfet de police, tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables nécessaires à l'exercice des missions fixées par l'arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2019 susvisé.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge BOULANGER, M. Stéphane JARLEGAND, administrateur civil hors classe, sous-directeur des déplacements et de l'espace public, Mme Sabine ROUSSELY, administratrice civile hors classe, sous-directrice de la protection sanitaire et de l'environnement, Mme Julie BOUAZIZ, administratrice civile hors classe, sous-directrice de la sécurité du public, M. Marc PORTEOUS, administrateur civil hors classe, adjoint à la sous-directrice de la sécurité du public, et M. Yves HOCDE, administrateur civil hors classe, adjoint au sous-directeur des déplacements et de l'espace public, reçoivent délégation à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et au nom du préfet de police, tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables mentionnés à l'article 1.

#### **Article 3**

Délégation de signature est donnée à Mme Anne HOUIX, attachée hors classe, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, secrétaire générale, et à Mme Sonia DEGORGUE, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe de cabinet, à l'effet de signer au nom du préfet de police et dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables nécessaires à l'exercice des missions fixées par les articles 8 et 9 de l'arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2019 susvisé, ainsi que les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels et de maladie ordinaire des personnels relevant de leurs autorités.

#### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne HOUIX, Mme Gwenaëlle MARI, attachée principale d'administration de l'Etat, et M. Sylvestre NOUALLET, attaché d'administration de l'Etat, adjoints à la secrétaire générale, reçoivent délégation à l'effet de signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables mentionnés à l'article 3, dans la limite de leurs attributions.

#### ***Chapitre I : Sous-direction des déplacements et de l'espace public***

#### **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane JARLEGAND et de M. Yves HOCDE, Mme Delphine POMMERET, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du bureau des objets trouvés et des scellés, M. Sélim UCKUN, attaché principal d'administration de l'Etat, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des taxis et transports publics, et

Mme Christelle OLLANDINI, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du bureau de la réglementation et de la gestion de l'espace public, reçoit délégation à l'effet de signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables mentionnées à l'article 1, dans la limite de leurs attributions respectives et à l'exception :

en matière de circulation :

- des arrêtés réglementant à titre permanent la circulation ou le stationnement pris en application de l'article L.2512-14 du code général des collectivités territoriales.

en matière d'activité de conducteur de transports publics particuliers de personnes, et de profession d'exploitant de taxi :

- des retraits d'autorisation de stationnement pris en application de l'article L.3124-1 du code des transports ;
- des retraits de carte professionnelle de taxi pris en application de l'article R. 3120-6 du code des transports et de l'article 16 de l'arrêté interpréfectoral n°01-16385 modifié du 31 juillet 2001 relatif aux exploitants et aux conducteurs de taxis dans la zone parisienne.

### **Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Delphine POMMERET, de M. Sélim UCKUN et de Mme Christelle OLLANDINI, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Sylvain CHERBONNIER, attaché d'administration de l'Etat, directement placé sous l'autorité de Mme Delphine POMMERET ;
- Mme Smiljana SEKULIC-GÉLÉBART, attachée principale d'administration de l'Etat et M. Patrice LANTNER, attaché d'administration de l'Etat, directement placés sous l'autorité de M. Sélim UCKUN ;
- Mme Chantal DAUBY, attachée principale d'administration de l'Etat, Mme Mélanie DUGAL, attachée d'administration de l'Etat et Mme Pauline RAGOT, ingénieure divisionnaire, directement placées sous l'autorité de Mme Christelle OLLANDINI.

### Chapitre II : Sous-direction de la sécurité du public

### **Article 7**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Julie BOUAZIZ et de M. Marc PORTEOUS, M. Yann LE NORCY, attaché principal d'administration de l'Etat, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des établissements recevant du public, Mme Sobana TALREJA, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du bureau des hôtels et foyers et M. Christophe ARTUSSE, attaché d'administration de l'Etat, chef du bureau des permis de construire et ateliers, reçoit délégation à l'effet de signer tous actes, décisions et pièces comptables mentionnés à l'article 1, dans la limite de leurs attributions respectives, à l'exception :

- des ordres de service pour engagement de travaux d'office sur des immeubles, des immeubles de grande hauteur, des ateliers et des entrepôts, des hôtels et tout autre établissement recevant du public.

en matière d'établissements recevant du public :

- des arrêtés de fermeture d'établissements recevant du public pris en application des articles L.111-8-3-1, L.123-3, L.123-4 ou R.123-52 du code de la construction et de l'habitation.

en matière d'immeubles de grande hauteur :

- des arrêtés portant fermeture ou interdiction d'occuper des immeubles de grande hauteur pris en application du code de la construction et de l'habitation.

en matière d'hôtels et autres locaux d'hébergement :

- des arrêtés pris en application des articles L.123-3 et L.123-4 du code de la construction et de l'habitation (interdictions temporaires d'habiter et engagement de travaux d'office) ;
- des arrêtés pris en application des articles L.1311-1 et suivants et L.1331-22 et suivants du code de la santé publique (insalubrité).

en matière d'immeubles menaçant ruine :

- des arrêtés de péril et autres actes pris en application des articles L.511-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ;
- des arrêtés prescrivant l'interdiction d'occuper les lieux.

en matière d'ateliers et entrepôts :

- des arrêtés de mise en demeure de réaliser des travaux dans des ateliers et entrepôts pris en application de l'article L.129-4-1 du code de la construction et de l'habitation.

**Article 8**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yann LE NORCY, de Mme Sobana TALREJA et de M. Christophe ARTUSSE, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Nicolas LANDON, attaché d'administration de l'Etat, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier par Mme Claire BARTHOLOMOT, attachée d'administration de l'Etat, Mme Véronique PATARD, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, M. Jean-Philippe BEAUFILS, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, Mme Hélène PRUNET, secrétaire administrative de classe supérieure, et Mme Hasmina RONTIER, secrétaire administrative de classe normale, directement placés sous l'autorité de M. Yann LE NORCY ;
- Mme Frédérique LECLAIR, attachée d'administration de l'Etat, et en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par Mme Marianne LIBESSART, secrétaire administrative de classe supérieure, directement placées sous l'autorité de M. Yann LE NORCY ;
- Mme Catherine DECHELLE, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, directement placée sous l'autorité de M. Yann LE NORCY ;
- Mme Gwenn-Anne LAFANECHERE-TOUVRON, attachée d'administration de l'Etat, et en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par M. Stéphane BERTRAND, secrétaire administratif de classe supérieure, directement placés sous l'autorité M. Yann LE NORCY ;
- Mme Fabienne PEILLON, attachée principale d'administration de l'Etat, et Mme Hélène POLOMACK, attachée d'administration de l'Etat, et en cas d'absence ou d'empêchement de ces dernières, par Mme Marie-Sophie BOIVIN, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, directement placées sous l'autorité de Mme Sobana TALREJA ;
- Mme Martine ROUZIERE LISTMAN, attachée d'administration de l'Etat, directement placée sous l'autorité de M. Christophe ARTUSSE.

Chapitre III : Sous-direction de la protection sanitaire et de l'environnement

**Article 9**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sabine ROUSSELY, M. Jean-Paul BERLAN, attaché hors classe, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des actions de santé mentale, M. Nicolas CHAMOULAUD, attaché principal d'administration de l'Etat, conseiller

d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des actions de prévention et de protection sanitaires, Mme Stéphanie RETIF, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires, et Mme Guénaëlle JEGU, cadre supérieure de santé, infirmière en chef de l'infirmierie psychiatrique près la préfecture de police, reçoivent délégation à l'effet de signer tous actes et décisions, dans la limite de leurs attributions respectives, à l'exception :

en matière de débits de boissons et établissements assimilés :

- des avertissements et mesures de fermeture administrative pris en application du code de la santé publique ou du code de la sécurité intérieure ;
- des autorisations, refus et retraits d'autorisation d'ouverture de nuit pris en application de l'arrêté préfectoral du 10 juin 2010 modifié.

en matière d'hygiène alimentaire :

- des mesures de fermeture administrative de restaurants et autres commerces alimentaires motivées par des raisons de santé publique et fondées sur le code de la consommation ou le code rural et de la pêche maritime, ainsi que des arrêtés abrogeant ces mesures.

en matière de police animale :

- des arrêtés d'euthanasie et de placement d'animaux réputés dangereux pris en application du code rural et de la pêche maritime ;
- des actes, arrêtés et décisions relatifs à la mise sous surveillance sanitaire et les déclarations d'infection (rage), sous réserve de la mise en œuvre des dispositions de l'article R.223-26 du code rural et de la pêche maritime.

en matière de police de l'environnement :

- des arrêtés d'autorisation et de suspension d'activité d'installations classées pris sur le fondement du code de l'environnement ;
- des arrêtés de suspension d'activité de diffusion de sons amplifiés ;
- des arrêtés d'habilitation des opérateurs funéraires et des refus ou retraits d'habilitation les concernant.

### **Article 10**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sabine ROUSSELY, M. Gilles RUAUD, directeur départemental de la protection des populations de Paris, et Mme Myriam PEURON, directrice départementale adjointe de la protection des populations de Paris, reçoivent délégation à l'effet de signer :

- les mesures de fermeture administrative de restaurants et autres commerces alimentaires motivées par des raisons de santé publique et fondées sur le code de la consommation ou le code rural et de la pêche maritime, ainsi que les arrêtés abrogeant ces mesures ;
- les actes, arrêtés et décisions relatifs à la mise sous surveillance sanitaire et les déclarations d'infection (rage), sous réserve de la mise en œuvre des dispositions de l'article R.223-26 du code rural et de la pêche maritime.

### **Article 11**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul BERLAN, de M. Nicolas CHAMOULAUD, de Mme Guénaëlle JEGU et de Mme Stéphanie RETIF, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Manuela TERON, attachée principale d'administration de l'Etat et M. Stéphane VELIN, attaché principal d'administration de l'Etat, directement placés sous l'autorité de M. Jean-Paul BERLAN ;
- Mme Natalie VILALTA, attachée principale d'administration de l'Etat, et Mme Anna SOULIER, attachée d'administration de l'Etat, directement placées sous l'autorité de M. Nicolas CHAMOULAUD ;
- M. Olivier LEREVEREND, cadre de santé directement placé sous l'autorité de Mme Guénaëlle JEGU ;
- Mme Régine SAVIN, attachée d'administration de l'Etat, directement placée sous l'autorité de Mme Stéphanie RETIF.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas CHAMOULAUD, de Mme Natalie VILALTA et de Mme Anna SOULIER, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par M. Laurent MOUGENEL, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, Mme Corinne RATEAU, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, Mme Sophie SORET, secrétaire administrative de classe supérieure, Mme Céline LARCHER et Mme Marie-Christine RONOT, secrétaires administratives de classe normale.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie RETIF, de Mme Régine SAVIN, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions, par Mme Isabelle DERST et Mme Myriam CHATELLE, secrétaires administratives de classe exceptionnelle.

## TITRE II

### Délégation de signature à l'institut médico-légal et à l'infirmerie psychiatrique près la préfecture de police

#### **Article 12**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge BOULANGER, le Professeur Bertrand LUDES, médecin-inspecteur, directeur de l'institut médico-légal, reçoit délégation de signature à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

- les décisions en matière de procédures d'autorisations administratives pour les corps qui ont été déposés à l'institut médico-légal ;
- les propositions d'engagements de dépenses et les certifications du service fait sur les factures des fournisseurs ;
- les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels et de maladie ordinaire des personnels relevant de son autorité.

En cas d'absence ou d'empêchement du Professeur Bertrand LUDES, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions, par le Docteur Marc TACCOEN, médecin-inspecteur, et par M. Yvan TATIEU-BILHERE, agent contractuel de catégorie A, chargé du secrétariat général de l'institut médico-légal, directement placés sous l'autorité du Professeur Bertrand LUDES.

Les actes suivants nécessitent le sous-couvert du directeur des transports et de la protection du public avec visa exprès :

- les lettres et notes externes et notamment au cabinet du préfet de police et aux directions relevant du préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police ;
- les engagements de service avec les autres services déconcentrés de l'Etat ;
- les lettres et notes aux administrations centrales et des établissements publics partenaires.

### **Article 13**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge BOULANGER, le Docteur Eric MAIRESSE, médecin-chef de l'infirmierie psychiatrique près la préfecture de police, reçoit délégation à l'effet de :

- signer, dans la limite de ses attributions, les propositions d'engagements de dépenses, les certificats du service fait sur les factures des fournisseurs ;
- signer les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels et de maladie ordinaire des médecins et viser les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels et de maladie ordinaire des autres personnels assurant le fonctionnement de l'infirmierie psychiatrique.

En cas d'absence ou d'empêchement du Docteur Eric MAIRESSE, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions, par M. Pascal FORISSIER, médecin-chef adjoint de l'infirmierie psychiatrique près la préfecture de police et par Mme Guénaëlle JEGU, cadre supérieur de santé, infirmière en chef, et par M. Olivier LEREVEREND, cadre de santé de l'infirmierie psychiatrique près la préfecture de police.

Les actes suivants nécessitent le sous-couvert du directeur des transports et de la protection du public avec visa exprès :

- les lettres et notes externes et notamment au cabinet du préfet de police et aux directions relevant du préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police ;
- les engagements de service avec les autres services déconcentrés de l'Etat ;
- les lettres et notes aux administrations centrales et des établissements publics partenaires.

### **TITRE III**

#### Délégation de signature relative aux matières relevant de la direction départementale de la protection des populations de Paris

### **Article 14**

Délégation de signature est donnée à M. Serge BOULANGER à l'effet de signer, dans la limite des attributions de la direction départementale de la protection des populations de Paris et au nom du préfet de police :

- tous actes, arrêtés, pièces comptables et décisions suivants :
  - aux certificats de capacité pour la vente d'animaux vivants d'espèces non domestiques ;
  - aux certificats de capacité pour la présentation au public d'espèces non domestiques ;
  - aux certificats de capacité pour l'élevage et l'entretien d'animaux vivants d'espèces non domestiques ;
  - aux autorisations d'ouverture d'établissements fixes ou mobiles de présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques ;
  - aux habilitations à dispenser la formation « chiens dangereux » ;
  - à la liste des personnes habilitées à dispenser la formation « chiens dangereux » ;
  - aux certificats de capacité pour le dressage des chiens au mordant ;
  - à la liste des vétérinaires chargés de réaliser l'évaluation comportementale des chiens à Paris ;
- les décisions individuelles à caractère statutaire à l'exception de celles concernant les fonctionnaires de l'État.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge BOULANGER, Mme Sabine ROUSSELY, sous-directrice de la protection sanitaire et de l'environnement, reçoit délégation à l'effet de signer tous les arrêtés et décisions mentionnés au présent article, à l'exception des décisions individuelles à caractère statutaire mentionnées au deuxième alinéa.

#### **Article 15**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge BOULANGER, M. Gilles RUAUD, directeur départemental de la protection des populations de Paris, et Mme Myriam PEURON, directrice départementale adjointe de la protection des populations de Paris, reçoivent délégation à l'effet de signer tous les actes de police administrative prévus aux articles L. 521-5 à L. 521-16, L.521-20 et L. 521-22 du code de la consommation.

#### **Article 16**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles RUAUD et de Mme Myriam PEURON, Mme Anne HOUIX, secrétaire générale, reçoit délégation à l'effet de signer toutes pièces comptables nécessaires à l'exercice des missions de la direction départementale de la protection des populations, dans la limite de ses attributions.

#### **Article 17**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne HOUIX, Mme Gwenaëlle MARI, attachée principale d'administration de l'Etat, et M. Sylvestre NOUALLET, attaché d'administration de l'Etat, adjoints à la secrétaire générale, reçoivent délégation à l'effet de signer toutes pièces comptables nécessaires à l'exercice des missions de la direction départementale de la protection des populations, dans la limite de leurs attributions.

#### **TITRE IV**

#### **Dispositions finales**

#### **Article 18**

Le présent arrêté entre en vigueur le 7 septembre 2020.

#### **Article 19**

Le préfet, directeur du cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police et des préfectures des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ainsi qu'au bulletin officiel de la Ville de Paris. Cet arrêté fera également l'objet d'un affichage aux portes de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 04 septembre 2020

*Signé*

Didier LALLEMENT

Préfecture de Police

75-2020-09-04-006

Arrêté n°2020-00693 accordant délégation de signature au directeur départemental de la protection des populations de Paris.



CABINET DU PREFET

**arrêté n°2020-00693**  
accordant délégation de signature  
au directeur départemental de la protection des populations de Paris

**Le préfet de police,**

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le code de la consommation ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment le e) du 2° de son article 77 ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles, notamment son article 5 ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France, notamment son article 24 ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 1979 modifié portant règlement sanitaire du département de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-00458 du 5 juillet 2010 relatif aux missions et à l'organisation de la direction départementale interministérielle de la protection des populations de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-00197 du 1<sup>er</sup> mars 2019 relatif aux missions et à l'organisation de la direction des transports et de la protection du public ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-00692 du 04 septembre 2020 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction des transports et de la protection du public et des services qui lui sont rattachés ;

Vu le décret du 20 mars 2019 par lequel M. Didier LALLEMENT est nommé préfet de police (hors classe) ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 21 août 2018 par lequel M. Gilles RUAUD, directeur départemental de 1<sup>ère</sup> classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes est nommé directeur départemental de la protection des populations de Paris ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Égalité Fraternité

## **arrête**

### **Article 1**

Délégation de signature est donnée à M. Gilles RUAUD, directeur départemental de la protection des populations de Paris, à l'effet de signer, au nom du préfet de police et dans la limite de ses attributions, tous les actes, arrêtés, décisions et pièces comptables :

- nécessaires à l'exercice des missions confiées à la direction départementale interministérielle de la protection des populations de Paris par l'article 5 du décret du 3 décembre 2009 susvisé et à la prévention des nuisances animales, à l'exclusion de ceux mentionnés au premier alinéa de l'article 14 de l'arrêté du 04 septembre 2020 susvisé.
- relatifs aux propositions de transaction prévues par l'article L.205-10 du code rural et de la pêche maritime ;
- relatifs à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions à la direction départementale interministérielle de la protection des populations de Paris mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 31 mars 2011 susvisé.

### **Article 2**

Les décisions individuelles mentionnées aux g, h et i de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 31 mars 2011 susvisé pour lesquelles M. Gilles RUAUD a reçu délégation de signature en application de l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté sont exclues de la délégation que ce dernier peut consentir aux agents placés sous son autorité, à l'exception du directeur départemental adjoint de la direction départementale de la protection des populations de Paris.

### **Article 3**

Le présent arrêté entre en vigueur le 7 septembre 2020.

### **Article 4**

Le préfet, directeur du cabinet et le directeur départemental de la protection des populations de Paris sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police, ainsi qu'au bulletin officiel de la Ville de Paris. Cet arrêté fera l'objet d'un affichage aux portes de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 04 septembre 2020

*Signé*

Didier LALLEMENT